

Professions dispensées des cycles 1 et 3

Cycle 1 : Formation de base en médecine académique (anatomie, physiologie, pathologie); minimum 150h

Cycle 3 : Formation approfondie en médecine académique; minimum 300h

Ambulancière/Ambulancier ES

Assistante médicale/Assistant médical CFC et DFMS (FMH)

Chiropraticienne/Chiropraticien

Dentiste

Droguiste ES

Ergothérapie/Ergothérapeute BSc HES / CRS

Infirmière/Infirmier ES / BSc Soins infirmiers HES / Soins infirmiers DN 2

Logopédiste BA HES / MA HES / CDIP

Masseuse médicale/Masseur médical BF / CRS

Médecin

Naturopathe DF

Nutrition et diététique BSc HES et Diététicienne/Diététicien CRS

Optométriste BSc HES

Ostéopathe BSc HES / MSc HES / CDS / CRS

Pharmacienne/Pharmacien

Physiothérapeute BSc HES / CRS

Podologue ES

Psychomotricité thérapeute BA HES / MA HES / Psychomotricienne/Psychomotricien CDIP / CRS

Sage-femme BSc HES / MSc HES / CRS

Sciences biomédicales BSc / MSc (faculté de médecine)

Spécialiste en activation ES

Technicienne/Technicien en analyses biomédicales ES et Laborantin/-e médicale CRS

Technicienne/Technicien en radiologie médicale ES / BSc HES

Technicienne/Technicien en salle d'opération ES

Professions dispensées du cycle 1

Cycle 1 : Formation de base en médecine académique (anatomie, physiologie, pathologie); minimum 150h

Art-Thérapeute DF

Assistante/Assistant en pharmacie CFC

Assistante/Assistant en podologie CFC

Assistante/Assistant en soins et santé communautaire CFC / Soins infirmiers DN 1

Biologiste BSc

Droguiste CFC

Hygiéniste dentaire ES

Orthoptiste ES

Technicienne ambulancière/Technicien ambulancier BF

Thérapeute complémentaire DF

Les titres selon l'ancien droit sont vérifiés conformément aux bases légales pertinentes. Les titres postgrades et spécialisés dans le domaine de la santé (MAS, EPD etc.) ne sont pas mentionnés ici, vu qu'ils présupposent une profession initiale.

Fribourg, le 12 août 2025